



# perçu mensuel de la situation de l'emploi en Haute-Savoie

Mai 2014

Taux de chômage  
4<sup>ème</sup> trimestre 2013



9.8 %



8.6 %



7.2 %

« Un mois de mai qui repart à la hausse »

Les évolutions d'un mois sur l'autre : données C.V.S.  
(Corrigées des variations saisonnières)

## Demande d'emploi de catégorie A (personnes n'ayant exercé aucune activité, même réduite)

**+1,9%**. Après la stabilité d'avril, le mois de mai 2014 s'achève sur une nouvelle hausse des demandeurs d'emplois : **655 nouveaux inscrits**, soit en cumul un nombre jamais atteint de **35 249 personnes**, sont à la recherche d'un emploi.

Le département haut savoyard est en tête des progressions mensuelles en Rhône Alpes dont la moyenne s'établit à (+1,1%), et se positionne également au-dessus de la moyenne nationale qui augmente de (+0,7%).

Ce mouvement de hausse a épargné les jeunes dont le nombre décroît de (-1,7%) alors que les plus de 50 ans, en recul de 0,6% le mois dernier, ont repris leur variation à la hausse (+1,4%).

## Demande d'emploi de catégories A B C

**+0,5 %**. En incluant les demandeurs d'emploi cumulant chômage et activité, le nombre total des chômeurs de catégories ABC franchit le cap symbolique des 50 000, pour atteindre 50 167 demandeurs d'emploi, soit 251 unités de plus qu'en avril dernier.

Cette tendance est comparable à Rhône Alpes (+0,5%) et un peu plus favorable qu'en France entière (+0,7%).

A noter que la population masculine progresse de (+0,9%) soit 216 chômeurs supplémentaires, alors que le nombre de femmes inscrites reste stable à 35 unités près.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois			
CATEGORIE A (données CVS)			
	mai-14	Variations	
		mensuelle	annuelle
<b>Hommes</b>	<b>18 186</b>	<b>2,0%</b>	<b>7,1%</b>
<b>Femmes</b>	<b>17 063</b>	<b>1,8%</b>	<b>4,1%</b>
< 25 ans	4 464	-1,7%	-2,1%
25 - 49 ans	22 964	2,8%	6,2%
50 ans et plus	7 821	1,4%	8,8%
Hommes < 25 ans	2 337	-1,6%	-1,0%
25-49 ans	11 818	3,0%	8,1%
50 ans et plus	4 031	1,2%	9,1%
Femmes < 25 ans	2 127	-1,9%	-3,4%
25 à 49 ans	11 146	2,6%	4,3%
50 ans et plus	3 789	1,6%	8,4%
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>35 249</b>	<b>1,9%</b>	<b>5,6%</b>

## Les tendances sur 12 mois (données CVS)

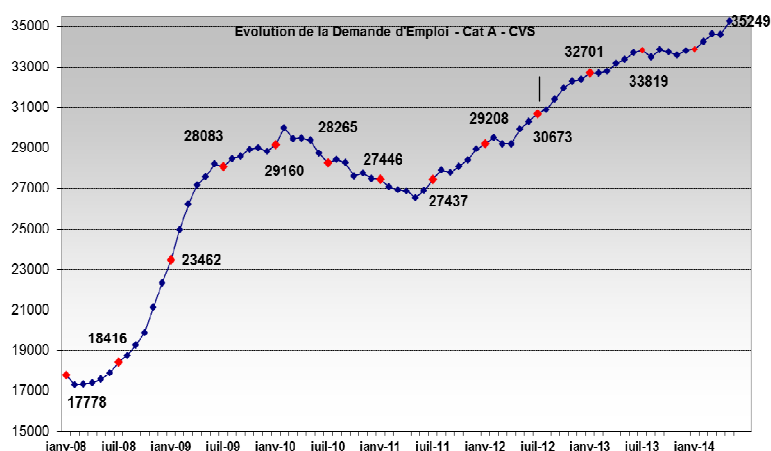
### Demande d'emploi de catégorie A

**+ 5,6%**. Après le ralentissement d'avril (+4,3%), mai renoue avec l'accélération observée au premier trimestre 2014. On comptabilise ainsi **1878 inscrits** de plus à Pôle Emploi que le même mois de l'année précédente.

C'est plus que la moyenne régionale à (+4%) et que la référence France entière à (+ 4,1 %).

La plus forte hausse est enregistrée chez les + de 50 ans qui progressent de 8,8% voire 9,1% dans la catégorie masculine.

En revanche, les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans affichent, dans le prolongement de la tendance du mois dernier, une baisse de (-2,1%) plus marquée chez les jeunes femmes (-3,4%) que chez les jeunes hommes (-1%)

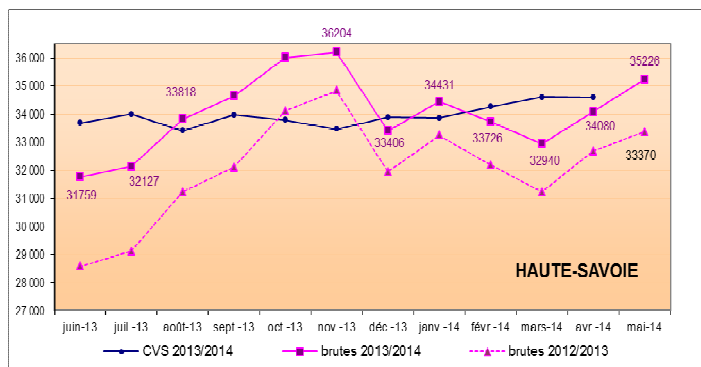


### Demande d'emploi de catégories A B C

**+ 6,2%**. Le rythme de progression annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC s'est accéléré par rapport au mois dernier demeurant ainsi supérieur aux moyennes régionale et nationale (5% et 4,8%).

## Haute Savoie

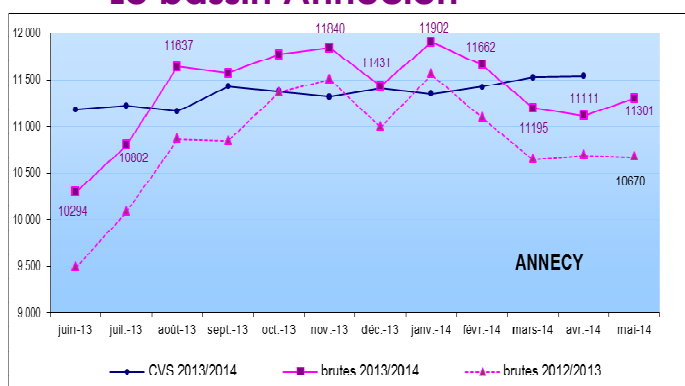
### Evolution annuelle en données brutes



Données brutes	mai-13	mai-14	variation sur un an
<b>HAUTE SAVOIE</b>			
Hommes	16 930	18 120	7,0%
Femmes	16 440	17 106	4,1%
Moins de 25 ans	4 369	4 266	-2,4%
entre 25 et 49 ans	21 719	23 046	6,1%
50 ans et plus	7 282	7 914	8,7%
Chômeurs de longue durée (CLD)	8 943	9 967	11,5%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	3 405	4 109	20,7%
Ensemble de la catégorie A	33 370	35 226	5,6%

### Evolution annuelle par Bassin en données brutes

## Le bassin Annecien



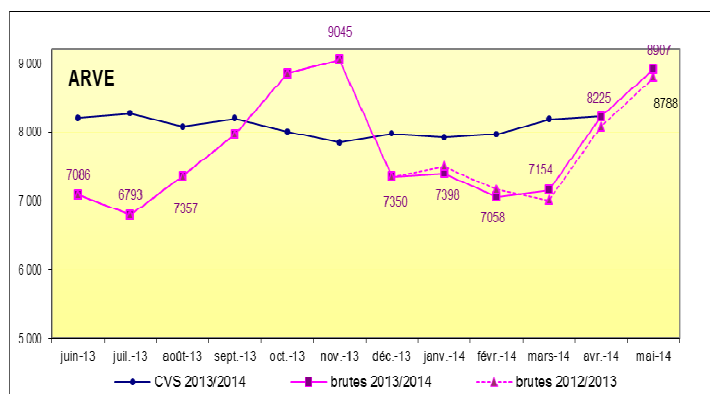
Données brutes	mai-13	mai-14	variation sur un an
<b>ANNECY</b>			
Hommes	5 382	5 853	8,8%
Femmes	5 288	5 448	3,0%
Moins de 25 ans	1 425	1 421	-0,3%
entre 25 et 49 ans	6 913	7 344	6,2%
50 ans et plus	2 332	2 536	8,7%
Chômeurs de longue durée (CLD)	2 933	3 147	7,3%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	1 159	1 327	14,5%
Ensemble de la catégorie A	10 670	11 301	5,9%

**+ 5,9%** Avec une augmentation qui le situe juste au-dessus de la moyenne du département (+5,6%), le bassin annecien avec **631 demandeurs d'emploi de plus en 1 an** voit son évolution progresser de 1,9 points par rapport au mois dernier.

Le chômage de longue durée semble relativement contenu (+7,3%) en référence à la moyenne départementale (+11,5%) alors que la population senior y évolue au même rythme (+8,7%).

Le taux de chômage est resté stable depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2013, se maintenant à **6,6% au quatrième trimestre 2013**.

## L'Arve



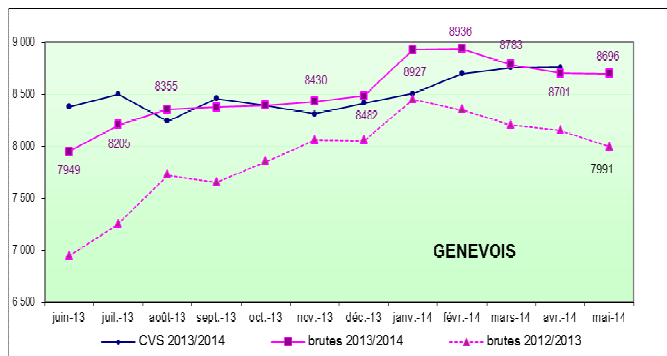
Données brutes	mai-13	mai-14	variation sur un an
<b>ARVE</b>			
Hommes	4 296	4 394	2,3%
Femmes	4 492	4 513	0,5%
Moins de 25 ans	1 302	1 240	-4,8%
entre 25 et 49 ans	5 586	5 616	0,5%
50 ans et plus	1 900	2 051	7,9%
Chômeurs de longue durée (CLD)	2 373	2 511	5,8%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	959	1 163	21,3%
Ensemble de la catégorie A	8 788	8 907	1,4%

**+1,4%** L'Arve renoue avec la hausse pour le troisième mois consécutif et enregistre **119 demandeurs d'emploi de plus en 1 an**. Dans ce bassin et depuis plusieurs mois, la progression annuelle du chômage y est la plus faible du département.

Parmi les 4 bassins haut-savoyards, c'est le territoire dans lequel la progression des demandeurs d'emploi de longue durée y est la plus faible (+5,8%). On y observe également une baisse de la population jeune (-4,8%) supérieure à la moyenne départementale (-2,4%).

Dans le bassin industriel de la basse vallée de l'Arve le **taux de chômage à 9,8%** y est le plus élevé du département, alors qu'il est inversement le plus faible dans la **haute vallée dont le taux s'élève à 6,3%**.

## Le Genevois



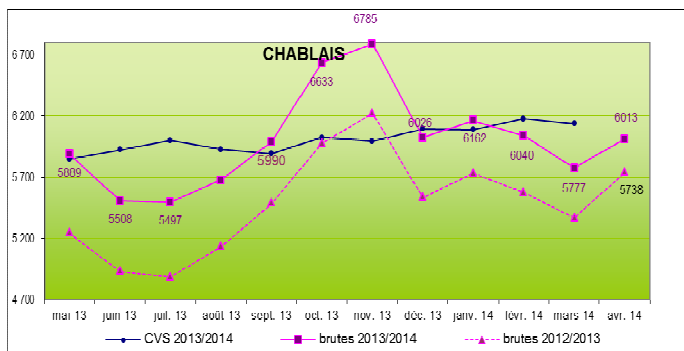
Données brutes	mai-13	mai-14	variation sur un an
<b>GENEVOIS</b>			
<b>Hommes</b>	4 240	4 575	7,9%
<b>Femmes</b>	3 751	4 121	9,9%
<b>Moins de 25 ans</b>	865	914	5,7%
<b>entre 25 et 49 ans</b>	5 378	5 902	9,7%
<b>50 ans et plus</b>	1 748	1 880	7,6%
<b>Chômeurs de longue durée (CLD)</b>	2 276	2 614	14,9%
<b>Chômeurs de très longue durée (CTLD)</b>	790	1 003	27,0%
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	7 991	8 696	8,8%

**+8,8%** Soit **705 demandeurs d'emploi supplémentaires** en mai 2014. Cette augmentation la plus importante en nombre et en pourcentage dans le département maintient le genevois dans une situation préoccupante :

- La progression du chômage des jeunes persiste et y est plutôt élevée (+5,7%) alors que la moyenne départementale est en baisse (-2,4%),
- et les demandes d'emploi de longue durée ou de très longue durée augmentent de (+14,9%) et (+25,7%) pour une moyenne départementale à (+11,5%) et (+20,7%).

Dans ce bassin tourné vers le commerce et les activités plutôt tertiaires, **le taux de chômage s'élève au dernier trimestre 2013 à 7,2%**.

## Le Chablais



Données brutes	mai-13	mai-14	variation sur un an
<b>CHABLAIS</b>			
<b>Hommes</b>	2 996	3 274	9,3%
<b>Femmes</b>	2 893	3 003	3,8%
<b>Moins de 25 ans</b>	769	683	-11,2%
<b>entre 25 et 49 ans</b>	3 822	4 152	8,6%
<b>50 ans et plus</b>	1 298	1 442	11,1%
<b>Chômeurs de longue durée (CLD)</b>	1 356	1 685	24,3%
<b>Chômeurs de très longue durée (CTLD)</b>	496	614	23,8%
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	5 889	6 277	6,6%

**+6,6%** Soit **388 demandeurs d'emploi de plus en une année**. Avec son voisin lémanique, le chablais enregistre depuis plusieurs mois les progressions annuelles les plus fortes du département.

Territoire aux tendances très marquées, ce bassin détient tous les records : celui de la hausse du chômage de longue durée (+24,3%), celui de l'augmentation de la demande d'emploi des seniors (+11,1%) mais aussi et heureusement celui de la baisse du chômage des jeunes d'une année sur l'autre (-11,2%).

**Le taux de chômage** au dernier trimestre 2013 y est supérieur à la moyenne départementale (7,2%) s'élevant à **8,3%** fin 2013.

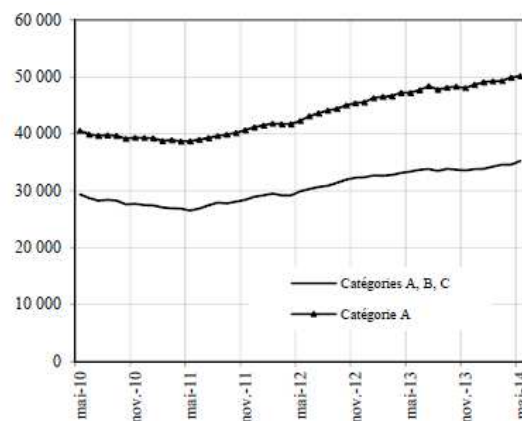
## CONCLUSION

Avec ses chiffres de l'emploi plutôt moroses, le mois de mai sonne comme une alerte pour nous rappeler qu'il ne faudra pas faiblir en été et que l'investissement de tous est attendu pour enrayer la dégradation de la situation de l'emploi.

Le gouvernement multiplie ses efforts à travers le pacte pour l'emploi et la compétitivité, réaffirmé par le pacte de responsabilité, et s'est employé à réformer la formation professionnelle, pour que tous les ingrédients soient en place afin que collectivement nous puissions accompagner l'accès ou le retour à l'emploi des plus fragiles : les seniors et les jeunes.

La mobilisation de tous, partenaires sociaux, acteurs institutionnels, collectivités et bien sûr entreprises, est attendue autour notamment de la gestion des âges (contrat de génération) et de la formation des salariés, en privilégiant, en particulier et c'est une opportunité, la voie de l'alternance pour les jeunes (apprentis) comme pour les seniors (contrat de professionnalisation).

**Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi, catégories A et A, B, C (données CVS)**



**L'alternance = une voie d'excellence vers l'emploi durable  
et pour l'anticipation du renouvellement des compétences**

Dans les années qui viennent le nombre de salariés partant en retraite et la perte afférente en compétences va fortement augmenter (60 000 départs en retraite dans les 10 ans à venir en Haute-Savoie) et dans le même temps trop nombreux sont les jeunes qui restent sans solution d'emploi.

Dans ce contexte, la loi du 05 mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle doit avoir un effet levier important au travers, particulièrement, de son axe en faveur du développement de l'apprentissage dont :

- la possibilité désormais de conclure un contrat à durée indéterminée ;
- la clarification du rôle des Centres de Formation des Apprentis (CFA), notamment en termes d'appui à la recherche d'un employeur en lien avec le Service Public de l'Emploi.
- La réforme du financement de l'apprentissage tant au niveau de la collecte de la taxe d'apprentissage que dans le coût et la répartition de la taxe d'apprentissage

### Le contrat d'apprentissage

**Age des jeunes** : 15 ans avant la fin de l'année civile : inscription sous statut scolaire dans un lycée professionnel ou un CFA pour commencer la formation

**Nature du contrat** : CDD ou CDI avec une période d'apprentissage

**Apprentis handicapés** : Aménagement possible de la durée du travail en entreprise

**Gratuité** : aucune contrepartie financière lors de la conclusion, de l'enregistrement ou de la rupture du contrat. Aucune contrepartie financière pour l'employeur à l'occasion d'une inscription d'apprenti dans un organisme gestionnaire de CFA sauf accord de la Région (ex enseignement supérieur)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE					
Salariés visés	Conditions			Aides financières possibles	
- Jeunes de 15 à 25 ans désirant se former en vue de l'obtention d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique.  - Des dérogations à la limite d'âge sont possibles dans certains cas.	- Un CDD de 1 à 3 ans ou un CDI  - Rémunération : 25 à 78 % du Smic en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation.			▶ <b>Prime à l'apprentissage pour les entreprises de moins de 11 salariés (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)</b> : 1 000€ par année de formation complétée par - une aide à l'entreprise pour la formation du maître d'apprentissage (650€ pour un niveau 5 et 350€ pour un niveau 4) ; - une aide pour les employeurs d'apprentis qui n'ont aucun autre salarié de 450€.  ▶ <b>Exonération de cotisations sociales</b>  ▶ <b>Crédit d'impôt pour l'emploi d'apprentis (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014)</b> : 1600€ / apprenti / 1 an pour les apprentis qui préparent un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à BAC+2  ▶ <b>Bonus Alternants</b> : Concerne les entreprises de plus de 250 salariés, redevables de la taxe d'apprentissage, qui emploient plus de 4 % de jeunes en apprentissage. Montant forfaitaire du bonus : 400 € par effectif d'alternant en ETP compris entre 4% et dans la limite de 6% de l'effectif annuel moyen de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente.  ▶ <b>Aides financières pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap</b>	
	Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti			
		< 18 ans	De 18 à moins de 21 ans		21 ans et plus
	1 <sup>ère</sup> année	25 %	41 %		53 %
2 <sup>e</sup> année	37 %	49 %	61 %		
3 <sup>e</sup> année	53 %	65 %	78 %		

### Le Contrat de professionnalisation

**Tutorat** : redevient obligatoire (Décret à paraître)

**Gratuité** : l'inscription en formation ne peut pas être conditionnée à une contribution financière du salarié

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION				
Salariés visés	Conditions		Aides financières possibles	
- Jeunes âgés de 16 à 25 ans souhaitant compléter leur formation initiale.  - Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.  - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).  - Bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS).  - Bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH).  - Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI).	- Concerne toutes les entreprises  - CDI ou CDD avec une action de professionnalisation comprise entre 6 et 24 mois		▶ <b>Aides forfaitaires</b> : - 2 000 € maximum par contrat conclu avec un demandeur d'emploi de 26 ans et plus. - 2 000 € pour toute embauche de demandeurs d'emploi âgés de plus de 45 ans.  ▶ <b>Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales</b> pour les contrats conclus avec un demandeur d'emploi de 45 ans ou plus.  ▶ <b>Application de la réduction générale des cotisations de sécurité sociale (réduction Fillon)</b>  ▶ <b>Aides à la formation et au tutorat</b> via les OPCA  ▶ <b>Aides financières pour l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation en situation de handicap</b> : montant compris entre 1 500 et 7 500 € en fonction de la durée et de la nature du contrat + aide à la pérennisation (entre 1000 et 4000 euros)  ▶ <b>Aide contrat de génération</b> en cas d'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation en CDI (4000 € par an pendant 3 ans) associé au maintien en emploi d'un senior.	
	Age	< Bac		= ou > Bac
	Moins de 21 ans	Au moins 55% du SMIC		Au moins 65% du SMIC
	21 ans à 25 ans révolus	Au moins 70% du SMIC		Au moins 80% du SMIC
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle		